INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie**

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par visioconférence due au Covid-19, à **10:30** h, ce mardi le troisième jour du mois de novembre deux mille vingt, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer ,Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour et bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 3 novembre 2020 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par visioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

M. Normand Dyotte, maire de Candiac
M. Christian Ouellette, maire de Delson
Mme. Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine
M. Jean-Claude Boyer, maire - Ville de Saint-Constant étant absent.
M. Gilbert Samson, directeur général de la Régie

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit lundi le 2 novembre. Un avis public a été préalablement émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre

20-11-75 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté,



rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

**Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie**

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6/10/2020.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 octobre 2020.
5.- Adjudication du contrat de déneigement.
6.- Adoption du budget 2021.
7.- Présentation du programme triennal des immobilisations 2021-22-23.
8.- Présentation du rapport Aquatech de septembre 2020.
9.- Varia
10.- Question du public.
11.- Levée de l'assemblée.

20-11-76 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 6 OCTOBRE 2020.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 octobre 2020.

20-11-77 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 305,876.61$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 629.42$ pour un montant total de 306,506.03$.

20-11-78 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 28 octobre 2020, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-11-79 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil d'administration que des soumissions publiques ont été demandées sur invitation pour le déneigement des routes, trottoirs et stationnement de l'usine de traitement des eaux usées du bassin de Laprairie et que le 20 octobre 2020 la Régie a reçu les soumissions suivantes :

| | 1 an OPTION 1 | 3 ans OPTION 2 |
|---|---|---|
| R. Langlois Construction | 27,691.73 | 83,075.19$ |
| Entreprise M. Brossard | N/A | N/A |
| Exc. J-D. Deslippe Inc. | 25,179.53$ | 76,688.33$ |

1671

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Le Conseil d'administration en prend connaissance et;

CONSIDRANT QUE l'option 2 de la soumission de la compagnie excavation J.-D. Deslippe Inc. au montant de 76,688.33 (taxes incluses) est la plus avantageuse pour la Régie

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Aquatech Société de gestion de l'eau, en date du 20 octobre 2020;

POUR CES MOTIFS, après délibération, il est proposé par M. Christian Ouellette appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde à la compagnie excavation J,-D. Deslippe Inc., 175 des Glaieuls, La Prairie, (Québec) J5R 3H9 le contrat pour le déneigement des routes et stationnements à l'usine d'épuration pour 36 mois et couvrant les saisons 2021,2020,2023 pour le prix de SOIXANTE-SEIZE MILLE SIX CENT QUATRE -VING-HUIT DOLLARS ET TRENTE-TROIS (76,688.33$), taxes incluses, le tout conformément aux plans, devis, soumission et directives émises par le directeur de l'usine d'assainissement des eaux usées du bassin de Laprairie.

20-11-80 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021.

Après délibération, il est unanimement proposé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021 de la Régie au montant de 6,400,000$ pour les dépenses en administration et exploitation de l'usine, et de 2,573,460$ pour les dépenses en immobilisation pour un montant total de 8,973,460$, le tout tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Qu'advenant des surplus en 2021, ils seront monétisés pour chaque ville et que cette monétisation peut éventuellement être appliquée aux immobilisations à venir et/ou les spécifications de l'article 9 de la nouvelle entente intermunicipale.

20-11-81 PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021,2022,2023.

Le Secrétaire-trésorier présente au Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie les prévisions au PTI pour les années 2021, 2022 et 2023 de la Régie.

Après délibération, il est unanimement proposé et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, adopte, les prévisions du programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 de la Régie et totalisant respectivement 5,744,511$ pour 2021, $ 0 pour 2022 et 1,827,622$ pour l'année 2023, et ce, tel que plus amplement détaillées aux documents annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

20-11-82
No de résolution ou annotation

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020.

Le Secrétaire-trésorier dépose le rapport d'exploitation de septembre 2020 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-11-83 VARIA.

Aucun dossier

20-11-84 QUESTION DU PUBLIC.

Aucune question du public.

20-11-85 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Président
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier